PRINCIPALES MODIFICATIONS DU QUESTIONNAIRE SRCV 2006

TCM

Fiche adresse

➢ **RESIDMEN** : ajout d'une question

1. Le ménage réside bien à l'adresse indiquée (logement ordinaire)
2. Le ménage est à une autre adresse complète
3. Le ménage réside dans une collectivité ou une institution en France
4. Le ménage est parti dans les DOM ou à l'étranger
5. Le ménage est parti sans laisser d'adresse
6. Le ménage a fusionné
7. Le logement est impossible d'accès
8. Le logement est impossible à localiser
9. Les membres du ménage sont décédés

➢ **CHANGADR** : Changement des modalités

1. Le ménage réside en France dans un logement ordinaire
2. Le ménage réside dans une collectivité ou une institution en France
3. Le ménage est parti dans les DOM ou à l'étranger
4. Le ménage est parti sans laisser d'adresse
5. ~~Impossible d'accéder à l'adresse~~
6. ~~Impossible de localiser l'adresse~~
7. ~~L'adresse est inoccupée~~
8. Le ménage a fusionné

Liste et état civil des habitants du logement

➢ **ANARRIV** : ajout d'une question (TCM) sur l'année d'arrivée en France des personnes nées à l'étranger

En quelle année ^PRENOM s'est-il(elle) installé(e) en France ?

1900 à année en cours
NSP

Si la personne est retournée dans son pays avant de revenir en France, noter l'année de première installation.

+ ajout de la variable drapeau ANARRIV_DRAP

➢ **PASSE** : ajout d'une question à poser à chaque individu présent dans le ménage, entre NAUTLOG et AUTHAB. Elle doit permettre de savoir si les individus ont vécu en établissement ou à l'étranger depuis leur entrée dans l'enquête mais en remontant au maximum jusqu'à 8 ans en arrière. Pour ce faire, on prend la valeur maximum des trois données suivantes :
- soit 2004
- soit AN-7
- soit l'année de naissance

ANAIS est pris si l'année de naissance de l'individu est postérieure à 2004. 2004 est pris tant que l'enquête n'aura pas atteint les 8 années (soit jusqu'en 2011). AN-7 sera pris dès que l'enquête aura atteint les 8 années (soit à partir de 2012).

➔ PASSE : **« Depuis max(2004,AENQ-7,ANAIS), PRENOM a-t-il(elle) vécu pendant au moins trois mois dans les DOM, à l'étranger ou dans un établissement comme un internat, un foyer, une institution de soin… ? »**

Un établissement peut être une caserne, un internat, une cité universitaire, un foyer d'étudiants, un foyer de jeunes travailleurs, un établissement pénitentiaire, un sanatorium, un hôpital, une maison de retraite ou un hospice, un chantier temporaire de travaux publics

1. Oui
2. Non
NSP
REFUS

➔ ajout de la question **NBANPASSE** : « **Combien d'années PRENOM a-t-il(elle) vécu hors de la France métropolitaine ou dans un établissement ?** »

Valeur de 0 à 9
NSP
REFUS

Remarque : à partir de 2007, ces questions ne seront posées qu'aux individus arrivant dans un ménage réenquêté et aux ménages de l'échantillon entrant

QM

Habitation

➢ **SURFTR et SURFDITR** : ajout de 2 questions après SURFACE et SURFADI pour avoir la surface totale du logement dont dispose le ménage (en cas de budgets séparés SURAFDI) en tranches en cas de NSP (ne sait pas).

➔ **SURFTR A combien l'estimez-vous approximativement ?**

1. Moins de 25 m2
2. De 25 à moins de 40 m2
3. De 40 à moins de 70 m2
4. De 70 à moins de 100 m2
5. De 100 à moins de 150 m2
6. 150 m2 et plus

NSP

➔ **SURFDITR A combien l'estimez-vous approximativement ?**

1. Moins de 25 m2
2. De 25 à moins de 40 m2
3. De 40 à moins de 70 m2
4. De 70 à moins de 100 m2
5. De 100 à moins de 150 m2
6. 150 m2 et plus

NSP

+ création des variables drapeaux correspondantes SURFDITR_DRAP et SURFTR_DRAP

Propriétaire

➔ La présentation des emprunts (variables RAPEMP à RINTA) a été fortement modifiée. De plus, la variable OCCREMA est intégrée dans la boucle (elle est donc indicée de 1 à 5) : elle est renommée en **EOCCREMA** (afin de ne pas changer la programmation des affectations d'OCCREM), la variable OCCREMA devenant une variable auxiliaire de calcul.

- Création de **CFEMP** **Qu'est-ce qui a changé (ou est erroné) ?** (SET OF)

1. Le mois de début d'emprunt
2. L'année de début d'emprunt
3. Le montant emprunté
4. L'unité correspondante au montant
5. Le mois de fin d'emprunt
6. L'année de fin d'emprunt
7. Le taux d'intérêt

- Les questions CFMFEMP - CFAFEMP et CFTXEMP sont supprimées

- RAPEMP : transformation de ce rappel en une question.

Après le rappel des emprunts, supprimer « ~~**Appuyer sur 1 pour continuer**~~ » et introduire la question :

« **Toutes ces caractéristiques sont-elles exactes** ou toujours inconnues (si une donnée est manquante) **et toujours d'actualité ?**

Si une au moins des caractéristiques est erronée, répondre NON.

Si une au moins des caractéristiques a changé, répondre NON

Si une au moins des caractériques est manquante, et si le ménage peut maintenant la donner, répondre NON ».

1. Oui
2. Non

NSP
REFUS

- Le rappel RAPEMP étant transformé en question, changement du nom de la variable en **EXAEMP**.

Locataire

➢ **LOYSTR** : le montant payé pour la location d'un garage n'est demandé que lorsqu'il a déjà été indiqué dans le montant du loyer (GARLOY=1). C'est une erreur : il faut le demander même s'il n'a pas déjà été indiqué.

➔ Révision du filtre après GARLOY : si GARLOY=1 **ou 2**, aller à LOYSTR
si GARLOY=NSP ou REFUS, pas de changement

Transfert entre ménages

Le questionnaire a changé depuis 2004 et la question ACHARGE n'est plus posée en 2005.

Impôts sur le revenu

➢ **REVREF** : ajout d'une question sur le revenu fiscal de référence après TRIRPPn et intégrée dans la boucle.

- **REVREFn Quel est le revenu fiscal de référence figurant sur ce ^nème avis d'imposition (cet unique avis d'imposition) ?**

Valeur numérique comprise entre 0 et 99999997
NSP
REFUS

QI :

Biographie et formation

NIVISC - FORHIS : modification des variables concernant les diplômes (TCM)

➔ NIVISC modalité 5 : Diplôme supérieur sauf doctorat (BTS, DUT, DEUG, **DEUST,** diplômes des métiers de la santé, licence, maîtrise, écoles de commerce, d'art, ou d'ingénieur, DESS, DEA**, DES, master**…)

➔ FOR4HIS : en plus des modifications TCM, les modalités ne sont pas dans le bon ordre, il faut donc permuter les modalités 1 et 3.

~~1.~~ **3.** Brevet professionnel ou de technicien **ou de maîtrise**, BEA, BEC, BEI, BEH, BSEC

2. . Baccalauréat professionnel
~~3.~~ **1.** Baccalauréat technologique (séries F, G, H, SMS, STI, STL, STT)
4. Ne sait pas quel diplôme de niveau baccalauréat technologique ou professionnel

➔ FOR6HIS modalité 2 : BTS, DUT**, DEUST** ou équivalent

➔ FOR7HIS :
1. Diplôme de 2ème cycle universitaire **(licence, maîtrise)**
2. Diplôme ~~d'ingénieur,~~ d'une grande école **(ingénieur, commerce…)**
3. Diplôme de 3ème cycle universitaire (~~y compris~~**DES, DEA, DESS, master),** doctorat **(**médecine, pharmacie, dentaire)~~, doctorat~~
4. **Autre doctorat de 3ème cycle universitaire hors professions de santé**

~~4.~~**5.** Ne sait pas quel diplôme de niveau supérieur à bac+2

Tableau d'activité

➢ **TAUXTPS** : ajout d'une question lorsque l'individu travaille à temps partiel, Eurostat demandant le taux de ce temps partiel.

➔ Nouvelle question filtrée selon une nouvelle variable auxiliaire (OCCUPTPS) calculée en fonction des situations d'activité.

OCCUPTPS : situation spontanée d'activité à temps partiel au cours de l'année de référence ^AN
si SITUADp=2, 4, ou 6 et si DATDEBp comprise entre le 01/01 et le 31/12 de l'année ^AN, OCCUPTPS=1 (actif occupé à temps partiel au cours de l'année de référence)

- Filtre après OCCUPTPS : si OCCUPTPS=1, aller à TAUXTPS

- **TAUXTPS** : « **Vous avez [^PRENOM a] exercé une activité professionnelle à temps partiel en ^AN. A quel taux ?** »

En cas de périodes à temps partiel au cours de l'année ^AN à taux différents, prendre le taux correspondant à la période la plus longue

Taux _____valeur numérique comprise entre 10% et 97%.
NSP
REFUS

Activité actuelle

➢ - création d'**ACTDERA** :
« **Pouvez-vous préciser s'il s'agit d'un changement d'employeur ?** »
1. Oui
2. Non

Activité antérieure

CONTANT - RESPANT : ajout de 2 questions car il manquait le type de contrat et à l'encadrement comme pour l'activité actuelle (respectivement CONTRAT et RESP)

- Après CLASSIFANTE, variable **CONTANT** : « **Quel était votre [le] type de contrat ou d'emploi [de ^PRENOM] ? »**
1. CDD (contrat à durée déterminée)
2. CDI (contrat à durée indéterminée)

NSP
REFUS

CDD : emploi à durée limitée, contrat court (saisonnier, vacataire etc.), stagiaire rémunéré, intérimaire, apprenti.
CDI : emploi sans limite de durée, emploi titulaire de la fonction publique.

- Variable **RESPANT : « Dans votre [son] emploi principal aviez-vous [^PRENOM a-t-il(elle)] des responsabilités d'encadrement ? »**
1. Oui

2. Non
NSP
REFUS

Salaires pendant la période de référence

Sous-bloc Avantage en nature

AVNAT : modification du libellé de la modalité 4 : Autres avantages en nature **:** ~~(~~gratuité ou tarifs préférentiels de biens ou services**, chèques vacances, mutuelle (si l'employeur verse une partie des cotisations**)**…**

Allocations chômage

QUACHO : modification du libellé de la question et ajout d'un commentaire « Le montant de vos [des] allocations de chômage que vous avez [^PRENOM a] perçu au cours de l'année ^AN est-il **assez** régulier d'un mois sur l'autre ?

Si la réponse est « oui » (montant assez régulier), le montant d'allocations demandé sera mensuel.
Si la réponse est « non » (montant irrégulier), le montant d'allocations demandé sera annuel ».

Allocations de préretraite

QUAPRE : modification du libellé de la question et ajout d'un commentaire « Le montant de vos [des] allocations de préretraite que vous avez [^PRENOM a] perçues au cours de l'année ^AN est-il **assez** régulier d'un mois sur l'autre ?

Si la réponse est « oui » (montant assez régulier), le montant d'allocations demandé sera mensuel.
Si la réponse est « non » (montant irrégulier), le montant d'allocations demandé sera annuel ».

Pensions et retraites

➢ **RRET** : les modalités de retraite incluent les retraites complémentaires obligatoires avec les retraites de base. Or, les complémentaires obligatoires peuvent être versées par une caisse différente de celle de la retraite de base

➔ Séparation de la modalité « 1 » de RRET en 2. Les IVD (ancienne modalité 2) étant peu rencontrées sont intégrées dans la dernière modalité 9.

modalité 1 : Retraite de base ~~ou complémentaire obligatoire (ARRCO, AGIRC,…)~~
modalité 2 : ~~Indemnité viagère de départ (anciens agriculteurs)~~ **Retraite complémentaire obligatoire (ARRCO, AGIRC,…)**
modalité 9 : Autres revenus de pensions, retraites et rentes **(y compris Indemnité viagère de départ des anciens agriculteurs)**

➢ **QUNT** : modification du libellé de la question et ajout d'un commentaire « Le montant de ^Modalités p de RRET que vous avez [^PRENOM a] perçues au cours de l'année ^AN est-il **assez** régulier d'un mois sur l'autre ?

Si la réponse est « oui » (montant assez régulier), le montant des retraites demandé sera fonction de la période de versement (mensuel, trimestriel…).
Si la réponse est « non » (montant irrégulier), le montant des retraites demandé sera annuel ».

Sous-bloc Minimum vieillesse

➢ **QUMVIND - QUMVFAM** : modification du libellé de la question et ajout d'un commentaire « Le montant des sommes que vous avez [^PRENOM a] perçues au cours de l'année ^AN au titre du minimum vieillesse individuel(respectivement familial) est-il **assez** régulier d'un mois sur l'autre ?

Si la réponse est « oui » (montant assez régulier), le montant du minimum vieillesse demandé sera mensuel.
Si la réponse est « non » (montant irrégulier), le montant du minimum vieillesse demandé sera annuel ».

➢ **IMVIND - IMVFAM** : modification des modalités suite au changement de RRET

modalité 1 : Retraite de base ~~ou complémentaire obligatoire (ARRCO, AGIRC,…)~~
modalité 2 : ~~Indemnité viagère de départ (anciens agriculteurs)~~ **Retraite complémentaire obligatoire (ARRCO, AGIRC,…)**
modalité 9 : Autres revenus de pensions, retraites et rentes **(y compris Indemnité viagère de départ des anciens agriculteurs)**

Prestations familiales

➢ **QUPFn** : modification du libellé de la question et ajout d'un commentaire « Le montant du (des)(de l') ^Modalité(s) n de TYPPF que vous avez [PRENOM a] perçu au cours de l'année ^AN est-il **assez** régulier d'une période de versement sur l'autre ?

Si la réponse est « oui » (montant assez régulier), le montant des allocations demandé sera fonction de la période de versement (mensuel, trimestriel…).
Si la réponse est « non » (montant irrégulier), le montant des allocations demandé sera annuel ».

Aide sociale

➢ **QURMIIND - QURMIFAM - QUAIDAUT** : modification du libellé de la question et ajout d'un commentaire « Le montant des sommes que vous avez [^PRENOM a] perçues au cours de l'année ^AN au titre du RMI individuel (respectivement familial) (respectivement des aides sociales financières) est-il **assez** régulier d'un mois sur l'autre ?

Si la réponse est « oui » (montant assez régulier), le montant d'allocations demandé sera mensuel.
Si la réponse est « non » (montant irrégulier), le montant d'allocations demandé sera annuel ».

➢ **EXAIDAUT** : ajout d'un commentaire

« Ces aides peuvent venir du conseil général ou régional.
Exclure les bourses d'études même si elles sont attribuées sur critères sociaux.»

Bourse d'études

◆ Création de la variable **ANTBOURS** : « Le montant de bourse touché pour l'année scolaire ^AN-1/^AN que nous avons enregistré lors de l'enquête précédente ^V1MBOURSC € était-il correct ?

1. Oui
2. Non

NSP
REFUS

Autres revenus et divers

➢ **QUAUTR** : modification du libellé de la question et ajout d'un commentaire « Le montant des sommes que vous avez [^PRENOM a] perçues au cours de l'année ^AN au titre des aides sociales financières est-il **assez** régulier d'un mois sur l'autre ?

Si la réponse est « oui » (montant assez régulier), le montant d'allocations demandé sera fonction de la période de versement (mensuel, trimestriel…).
Si la réponse est « non » (montant irrégulier), le montant d'allocations demandé sera annuel ».